Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-200085439-20260427-0532026-DE

**Délibération n° 053-2026**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril,
Le conseil municipal de la commune de Poullaouen,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Salle des fêtes de Poullaouen, sous la présidence de Monsieur Didier GOUBIL, Maire,

**Date de la convocation** : 16 avril 2026

**Présents** : Didier GOUBIL – Nicole TANGUY – Philippe GUELLAFF – Viviane MOISAN – Rémi ROLLAND – Odile CORVEST - Patrick TALLEC - Goulven HUITOREL - Antoine GRANNEC - Marie JUSSEAUME – Angélique HAMARD – Nathalie LE MOAL - Floriane BERTHAULT – Gwenn LE DAIN - Eloïse GLOU – Etienne PROTHON – Déborah BELEC – Vincent LE BOURG

**Absents excusés** : Laurence LE MANACH – Jimmy TOUATI - Pierre-Baptiste GELARD – Erwann DIRAISON – Mathieu DINASQUET

Nb de conseillers en exercice : 23 Nb de présents : 18 Nb de votants : 18

## OBJET : SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET DU LOTISSEMENT PARK AR GROAZ

Le Maire rappelle à l'assemblée que les résultats 2025 du budget lotissement Park Ar Groaz présente un déficit de fonctionnement de 2 440.80 €.

Ce déficit correspond au montant des intérêts moratoires payés en 2025 sur le marché de travaux.

Ce déficit doit être compensé par une subvention du budget principal.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter que le budget principal verse une subvention de 2 440.80 euros au budget du lotissement Park Ar Groaz.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

. Accepte que le budget principal verse au budget lotissement Park Ar Groaz une subvention de 2 440.80 euros (recette de fonctionnement).

Pour copie conforme,

Le Maire,
Didier GOUBIL

